

Madame,
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 17 mars 2025 à 19 H 00 à la rue du Solstice, 1 à 6220 FLEURUS

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION - Composition des Commissions communales (Présidences, Membres et Secrétaires/Secrétaires suppléants).**
2. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle - Décision du Collège communal du 18 décembre 2024 - Travaux d'amélioration du Chemin de Mons à Fleurus - Approbation de l'attribution.**
3. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle - Décision du Collège communal 08 janvier 2025 - Achat de matériaux hydrocarbonés - Tarifs 2025-2029 - Approbation de l'attribution.**
4. **INFORMATION - Participation d'une délégation fleurusienne aux 4ème et 5ème rencontres transnationales à la Ville de Braga, au Portugal et à la Ville de Cesena, en Italie, dans le cadre du projet européen URBACT - Rapport de mission.**
5. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, rue de la Station, 18 – Décision à prendre.**
6. **Intercommunales - Décision du Conseil communal du 27 janvier 2025 - Clé de répartition pour les mandats au sein des Assemblées générales - Erreur matérielle à rectifier - Décision à prendre.**
7. **Conseil communal - Procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 27 janvier 2025 - Approbation - Décision à prendre.**
8. **Concertation entre la Ville de Fleurus et le Centre Public d'Action Sociale - Délégation du Conseil communal au sein du Comité de Concertation Commune-C.P.A.S. - Décision à prendre.**
9. **CREO Fleurus - Régie Communale Autonome de Fleurus - Désignation des 4 autres Administrateurs - Décision à prendre.**
10. **A.S.B.L. "Union des Villes et Communes de Wallonie" - Proposition de candidature pour la représentation de la Ville de Fleurus, au sein du Conseil d'Administration – Décision à prendre.**
11. **S.C.R.L. "Mon Toit Fleurusien" - Désignation de 3 représentants de la Ville de Fleurus au sein des Assemblées générales et désignation de 10 Administrateurs, représentants de la Ville de Fleurus au sein du Conseil d'Administration – Décision à prendre.**

12. **Marché conjoint de services pour l'entretien et la fourniture d'extincteurs dans les bâtiments communaux - Approbation de la convention Ville de Fleurus - Régie Communale Autonome (R.C.A.) - Décision à prendre.**
13. **Rénovation de la Maison des Jeunes de Fleurus - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché - Décision à prendre.**
14. **Rénovation d'un bâtiment à destination d'un pôle de l'enfance à FLEURUS - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché à la suite des remarques du Pouvoir subsidiant et du Fonctionnaire délégué - Décision à prendre.**
15. **Travaux de transformation et d'extension de la crèche "Les Frimousses" - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché suite aux remarques du Pouvoir subsidiant - Décision à prendre.**
16. **Adhésion de la Ville de Fleurus à l'A.S.B.L. MOBILESEM - Décision à prendre.**
17. **AFFAIRES JURIDIQUES – Convention de reconnaissance "Plan de développement de la lecture publique (2025-2029)", entre l'A.S.B.L. "Bibliothèques de Fleurus" et la Ville de Fleurus – Approbation - Décision à prendre.**
18. **Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Fleurus Culture", dans le cadre de l'organisation de la "Cavalcade de Fleurus - Edition 2025" - Décision à prendre.**
19. **P.C.S. - Organisation des journées de sensibilisation et de prévention, dans le cadre de l' "OPÉRATION 100 SOUCIS", les 25 et 26 avril 2025, à la Salle polyvalente du Vieux-Campinaire et sur le Site de la Forêt des Loisirs - Décision à prendre.**
20. **Accueil Temps Libre - Commission Communale de l'Accueil - Désignation de la composante 1 (Représentants du Conseil communal) - Décision à prendre.**
21. **Modification de voirie - Régularisation de la modification de l'assiette de la voirie et divers aménagements aux abords de l'habitation à la rue Trou à la Vigne, 17C à 6220 Heppignies, cadastré 6ème division, HEPPIGNIES, section A n°866D - Décision à prendre.**

SÉANCE A HUIS CLOS

22. **Personnel communal – Démission, pour mise à la retraite, à partir du 1er août 2025, d'une technicienne de surface, à titre statutaire – Décision à prendre.**
23. **Personnel communal – Mutualisation du poste de Fonctionnaire Planu - Convention de mise à disposition à approuver - Prolongation - Décision à prendre.**
24. **Personnel communal - Désignation d'un Fonctionnaire Sanctionnateur Communal - Décision à prendre.**
25. **Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, du 06 janvier 2025 au 13 janvier 2025, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Constat.**
26. **Enseignement fondamental - Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 26 février 2025 au 04 juillet 2025, accordée à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
27. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 26 février 2025 au 04 juillet 2025, accordée à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**

28. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 26 février 2025 au 04 juillet 2025, accordée à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.
29. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 26 février 2025 au 04 juillet 2025, accordée à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.
30. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps médical, du 13 février 2025 au 14 mars 2025, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.
31. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 26 février 2025 au 04 juillet 2025, accordée à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.
32. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 26 février 2025 au 04 juillet 2025, accordée à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.
33. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps médical, du 03 mars 2025 au 1er avril 2025, accordée à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.
34. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Wangenies - Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 26 février 2025 au 04 juillet 2025, accordée à une puéricultrice, à titre définitif – Prise d'acte.
35. Enseignement fondamental – Congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 1er mars 2025 au 04 juillet 2025, à accorder à une institutrice primaire, à titre définitif – Décision à prendre.
36. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la réduction d'attributions, du 16 janvier 2025 au 20 janvier 2025, à raison de 01 P/S, d'une institutrice maternelle, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
37. Enseignement fondamental - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de cours de philosophie et de citoyenneté, du 1er février 2025 au 21 février 2025, à raison de 10 P/S, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
38. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, du 21 janvier 2025 au 04 juillet 2025, à raison de 02 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant – Augmentation du cadre en maternel - Décision à prendre.
39. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 13 février 2025 au 14 mars 2025, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
40. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section Wanfercée-Baulet - Ratification de la prolongation de désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 20 janvier 2025 au 21 février 2025, à raison de 18 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

41. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 03 février 2025, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
42. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonctions, au 20 janvier 2025, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
43. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonction, au 20 janvier 2025, à raison de 03 P/S, d'une institutrice maternelle désignée, à titre temporaire, du 1er octobre 2024 au 25 février 2025, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
44. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonction, au 20 janvier 2025, à raison de 01 P/S, d'une institutrice maternelle, désignée à titre temporaire, du 16 janvier 2025 au 20 janvier 2025, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
45. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 21 janvier 2025 au 25 février 2025, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
46. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 03 février 2025, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
47. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 21 janvier 2025, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant – Décision à prendre.
48. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 21 janvier 2025, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant – Augmentation du cadre en maternel - Décision à prendre.
49. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de la Cité de la Drève - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 21 janvier 2025, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant – Augmentation du cadre en maternel - Décision à prendre.
50. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé de disponibilité, pour convenance personnelle, à partir du 13 janvier 2025, d'un professeur de guitare, à raison de 24 P/S – Prise d'acte.
51. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé, pour l'exercice provisoire d'une fonction, dans le cadre d'un stage organisé dans un autre établissement, à raison de 22 P/S, du 11 mars 2025 au 28 mars 2025, à accorder à un professeur d'arts parlés, à titre définitif – Prise d'acte.
52. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Démission de fonctions, à partir du 31 octobre 2024, d'un professeur de piano, à titre définitif – Prise d'acte.
53. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de clarinette, saxophone et ensemble instrumental, à raison de 10 P/S, à partir du 10 février 2025 et ce, jusqu'à la reprise du professeur titulaire - Décision à prendre.

54. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de violon, à raison de 10 P/S, à partir du 21 janvier 2025 et ce, jusqu'à la reprise du professeur titulaire - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 26/02/2025

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale f.f.,



Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,



Loïc D'HAEYER